



Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Le 24 avril 2024, le Parlement européen a franchi une étape historique en adoptant la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises, en complément de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Cette décision marque un nouveau tournant dans la lutte contre le changement climatique, la protection des droits de l'Homme et la promotion du développement durable.

Cette directive vise à réglementer les obligations des entreprises en ce qui concerne leur impact réel et potentiel sur les droits de l'homme et l'environnement. Par ailleurs, elle vise à responsabiliser les entreprises face aux conséquences afférentes au non-respect de leurs obligations en matière de durabilité. Elle impose également aux entreprises concernées, selon leur taille, à adopter et mettre en œuvre un plan de transition pour atténuer leur impact sur le changement climatique, afin de parvenir collectivement à limiter le réchauffement global à 1,5 °C d'ici 2030.

Un aspect clé de cette directive est la définition de la "chaîne de valeur", qui prend en compte les activités des entreprises tant en amont qu'en aval. De ce fait, les entreprises concernées pourront voir engagée leur responsabilité tant pour leur propre activité que pour celle de leurs filiales ou de leurs partenaires commerciaux et, en conséquence, se voir condamnées à indemniser les victimes desdites activités ne respectant pas les obligations contenues dans la Directive.

Cette directive s'appliquera aux grandes entreprises (européennes et non européennes exerçant une activité commerciale au sein de l'Union Européenne) qui dépasseront les seuils fixés à 1000 employés et un chiffre d'affaires net mondial supérieur à 450 millions d'euros. Des critères plus stricts peuvent s'appliquer à certains secteurs particulièrement à risque en matière de durabilité.

En application de cette Directive, les entreprises concernées devront élaborer une politique de diligence raisonnable, en consultation avec les travailleurs et leurs représentants, et intégrer la diligence raisonnable dans leurs systèmes de gestion des risques.

À propos de BDO

BDO est un des plus grands cabinets d'audit, d'expertise et de conseil en Espagne et dans le monde. Les équipes bilingues et pluridisciplinaires du French Desk de BDO Espagne offrent des services spécialisés et des conseils sur mesure, en vue d'apporter de la valeur à votre projet de développement en Espagne à l'international.

Contactez-nous

Benjamin Arraou

Associé – French Desk
benjamin.arraou@bdo.es

www.bdo.es

Cette directive a également pour objectif de garantir le droit à une réparation intégrale du préjudice subi par les victimes, en cas de dommages causés par une entreprise en raison d'un manquement à ses obligations.

Enfin, lors de la transposition de cette Directive en droit interne, les États membres seront tenus de désigner une autorité chargée de veiller au respect effectif des obligations contenues dans cette directive et de sanctionner les entreprises qui contreviendraient à leurs obligations légales. Les sanctions devront être effectives, proportionnées et dissuasives, avec un plafond maximal de 5% du chiffre d'affaires net mondial. En Espagne, par exemple, le gouvernement a déjà prévu des mesures pour appliquer cette directive, notamment en renforçant les pouvoirs des autorités de contrôle nationales et en établissant des mécanismes pour la surveillance et la sanction des entreprises non conformes.

En ce qui concerne les filiales de groupes internationaux, la directive précise que les sièges des grands groupes sont concernés, mais également leurs filiales. Cela signifie que les obligations de diligence raisonnable en matière de durabilité s'appliqueront de manière transversale à toutes les entités du groupe.

En conclusion, la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité marque une avancée dans la promotion de pratiques commerciales responsables et durables. Elle témoigne de l'engagement de l'Union européenne à lutter contre le changement climatique et à protéger les droits de l'Homme en favorisant une économie plus durable et équitable pour tous.

BDO, leader mondial en audit et conseil, est pleinement engagé dans la transition écologique et le développement durable. Nous accompagnons les entreprises pour la mise en place de pratiques durables et leur mise en conformité avec les nouvelles réglementations en matière de diligence raisonnable : Évaluation des risques, définition de stratégies de durabilité, élaboration et formalisation d'un plan de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), élaboration et rédaction de la charte d'entreprise, rédaction et révision de contrats au regard du plan de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ou encore mise en œuvre de plans de transition pour réduire l'impact sur l'environnement tout au long de la chaîne de valeur.

À l'heure d'une réglementation toujours plus dense en matière de développement durable, anticiper ces changements législatifs devient pour les entreprises une opportunité offrant notamment un accès privilégié aux financements, à de nouveaux marchés (avec de grandes entreprises), à des subventions ou des marchés publics ou encore en permettant une réduction conséquente des coûts sur le moyen/long terme.

Esta publicación ha sido redactada en términos generales y debe ser contemplada únicamente como una referencia general. Esta publicación no puede utilizarse como base para amparar situaciones específicas y usted no debe actuar, o abstenerse de actuar, de conformidad con la información contenida en este documento sin obtener asesoramiento profesional específico. Póngase en contacto con BDO en cualquiera de nuestras oficinas para tratar estos asuntos en el marco de sus circunstancias particulares. BDO, sus socios y empleados, no aceptan ni asumen cualquier responsabilidad ante cualquier pérdida derivada de cualquier acción realizada o no por cualquier individuo al amparo de la información contenida en esta publicación o ante cualquier decisión basada en ella.

BDO Abogados y Asesores Tributarios, S.L.P., sociedad limitada española independiente, es miembro de la red internacional de BDO, constituida por empresas independientes asociadas de todo el mundo, y creada por BDO International Limited, una compañía limitada por garantía del Reino Unido.

BDO es la marca comercial utilizada por toda la red BDO y para todas sus firmas miembro.

Copyright © 2024. Todos los derechos reservados. Publicado en España.

